

L'Autonome

Volume 3 | Numéro 2 | Décembre 2009

Le bulletin de la Fédération autonome de l'enseignement

» **Négociation :
Changement de ton ?
Mêmes objectifs**

page 3

» **Le retour du
grand méchant
déficit**

page 8

» **L'école publique et l'égalité des chances**

page 4

AGENDA

15 DÉCEMBRE

4^e anniversaire de la loi 43

20 DÉCEMBRE

Journée internationale de la solidarité humaine

21 DÉCEMBRE

Jour sans sac

18 JANVIER

Journée Martin Luther King (3^e lundi de janvier)

29 JANVIER

Ensemble pour la négo !
Rassemblement des délégués et déléguées de la FAE

30 JANVIER

Journée scolaire de la non-violence et de la paix

12 FÉVRIER

Journée internationale des enfants soldats

20 FÉVRIER

Journée mondiale de justice sociale



6555, boulevard
Métropolitain Est
Bureau 100
Montréal (Québec)
H1P 3H3
514 666-7763
1 877 387-4774
fae@lafae.qc.ca
www.lafae.qc.ca

Rédacteur en chef :
Guy Desmarais
Rédaction :
Jacques Benoît
Gabrielle Blanchette
Yves Cloutier
Louise Courtemanche
Nadia Dallaire
Guy Desmarais
Danielle Ducharme
Sophie Fabris
Francine Jalbert
Natacha Lecompte
Marie Pelchat
Pierre St-Germain
Collaboration spéciale :
Jacques Goldstyn
Ève-Lyne Couturier

L'Autonome

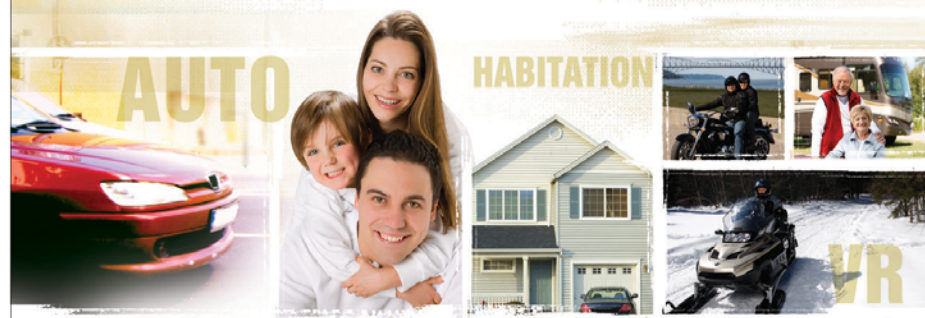
Photos : Guy Desmarais,
Dany Parent, Martine Doyon
Correction : Joanne Côté,
Karine Guillemette, Sylvie Pelletier
Infographie : Mardigrafe inc.
Impression : Imprimerie Philippe Lévesque inc.
Photographie de la page couverture :
Détail d'une photographie de M. Thierry Arnold
sélectionnée dans le cadre du projet *L'école
publique en images-Un lieu à découvrir*

La reproduction de ce bulletin, en tout ou en partie,
est autorisée à condition de mentionner la source.

Ce bulletin est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans
chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation,
sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

Exclusivement réservé aux membres

L'assurance d'avoir **PLUS**
de privilèges



PLUS
sur vos primes d'assurance automobile
et habitation

Nouveau
Des réductions s'appliquent maintenant sur vos
véhicules récréatifs (moto, motoneige, VTT, caravane,
autocaravane et bateau)



www.lafae.qc.ca



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

1 866 987-0797 • www.lacapitale.com

Mot du président



Changement de ton ? Mêmes objectifs

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement vient tout juste de déposer son offre salariale si, bien sûr, le mot offre a encore un sens pour la partie patronale en contexte de négociation.



PAR Pierre **St-Germain**
Président

Dans les prochains jours, il devrait en faire autant au chapitre du normatif, c'est-à-dire en ce qui touche plus particulièrement nos conditions de travail. Nous prendrons bien sûr le temps d'analyser le tout et de faire le point avec vos représentantes et représentants aux instances de négociation.

Une analyse sommaire du dépôt du 30 novembre démontre que, même si le gouvernement Charest se dit prêt à négocier, dans les faits, ses gestes annoncent bien d'autres choses. À cet égard, la stratégie de négociation mise de l'avant par le gouvernement a un air de déjà-vu. Le cadre financier divulgué par la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Gagnon-Tremblay, signale déjà d'importantes limites à la négociation. Et si le ton est moins arrogant que celui de sa célèbre prédécesseure, le contenu de la sacoche demeure le même!

Chose certaine, le gouvernement entend aller encore plus loin dans sa volonté de revoir l'organisation du travail dans les différents secteurs de la fonction publique. La récurrence des mots *souplesse* et *flexibilité*, tant dans le discours de M^{me} Gagnon-Tremblay que dans celui de ses collègues de la Santé et de l'Éducation ne trompe pas. Des propos d'ailleurs, qui ne sont pas sans rappeler le refrain entonné par la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des directions d'établissement d'enseignement, qui depuis longtemps réclament toujours plus de marge de manœuvre face à nos conventions collectives. Il est assez outrant d'entendre les représentants du gouvernement parler de stabilité et de problèmes de rétention du personnel enseignant lorsque l'on sait que ce sont justement les politiques de gestion qu'ils appliquent depuis des années qui causent et qui entretiennent la précarité.

D'autre part, il est difficile de réconcilier la volonté réitérée du gouvernement à véritablement négocier et

son désir quasi obsessionnel de terminer la négociation pour le 31 mars prochain. La présidente du Conseil du trésor a-t-elle simplement repris à son compte l'échéancier du Front commun ou prépare-t-elle plutôt la table afin que « le gouvernement puisse assumer ses responsabilités » en toute quiétude? Or, nous savons tous ce que signifie cet euphémisme. Si le changement de ton est notable, les objectifs du gouvernement Charest demeurent les mêmes. D'autant qu'une attitude radicale, après quelques mois de négociation, pourrait lui être rentable auprès d'un certain électeurat.

Ne pas être dupes

Contrairement à la croyance populaire, les syndicats n'ont pas l'obligation d'être en constante confrontation avec la partie patronale. Et oui, il arrive que nous puissions réellement travailler ensemble en vue d'atteindre un objectif commun. Nous l'avons d'ailleurs fait cet automne lors de la *Semaine pour l'école publique*. La notion de partenariat demeure néanmoins un concept qui fait sourcilier lorsque utilisé à outrance par la partie patronale, surtout en temps de négociation. D'une part, parce qu'il n'est pas vrai que nos objectifs soient si communs. D'autre part, parce que trop souvent dans le passé, certaines organisations syndicales ont préféré collaborer que mener la lutte en fonction des meilleurs intérêts de leurs membres. Lorsqu'elle attend de nous des concessions ou l'abandon de certains droits, la partie patronale nous sert volontiers la rengaine du partenariat. Mais en réalité, nous sommes surtout partenaires d'infortune, partenaires en temps de coupures et de restrictions, jamais en situation de croissance.

Alors que s'amorce notre négociation, nous avons la responsabilité de faire la part des choses entre le discours et la réalité. N'oublions jamais que sous le couvert de nobles objectifs, la partie patronale ne privilégie que la poursuite de ses propres intérêts. Disons-le, ils sont rarement conciliables avec les nôtres et nous aurions intérêt à nous en rappeler tout au long de cette négociation et même longtemps après.

Et si le ton est moins arrogant que celui de sa célèbre prédécesseure, le contenu de la sacoche demeure le même!

L'école publique et l'égalité des chances



Madame Lise Bissonnette

Journaliste et écrivaine, Lise Bissonnette a été directrice du journal Le Devoir de 1990 à 1998. Elle a, par la suite, été maître d'œuvre du projet de la Grande Bibliothèque du Québec dont elle a occupé la présidence jusqu'à tout récemment. Nous vous présentons ici un condensé de l'allocution qu'elle prononçait le 6 octobre dernier dans le cadre de la Semaine pour l'école publique.

contourné par de nouveaux et élégants objectifs, dont la solidarité et la diversité qui, après tout, ont bonne réputation, car ils sont eux aussi voués au bien des moins nantis.

Allons-y un peu carrément. Il y a là une grande démission collective. Certes, l'égalité entre les humains ne sera jamais pleinement atteinte, pas plus que la justice, le bonheur, la liberté et la fraternité. Mais pourquoi est-ce à l'égalité que nous renonçons collectivement avec le plus de facilité? Peut-être

parce qu'elle a la réputation de coûter plus cher, puisque contrairement au bonheur ou à la liberté, elle entraîne des obligations très concrètes, en espèces sonnantes, dans l'ordre du contrat social. L'égalité suppose qu'on mette en place, pour l'atteindre, des institutions, des programmes, des systèmes sociaux. Au premier chef, bien sûr, des écoles.

Un système public d'éducation

On a longtemps et justement accepté que le tout premier objectif d'un système public d'éducation, celui d'où découlent tous les autres et celui qui le distingue d'un système privé, est de contrer l'inégalité des chances entre les individus qui vont y cheminer.

Offrir plus à ceux qui ont moins au départ, combler les écarts entre les milieux de naissance, combattre la fatalité des discriminations dites naturelles. Certains préfèrent appeler cela un travail d'équité, mais l'idée est la même. Elle a été à la base de la réforme de l'éducation et de la mise en

place de nos grands systèmes sociaux au cours des années soixante et nous avons été convaincus, pendant des décennies et même des générations, qu'elle faisait consensus au Québec.

Nous sommes moins certains de ce consensus aujourd'hui, ainsi qu'en témoignent les inquiétudes qui mènent heureusement à une défense active de l'école publique, le plus grand instrument d'égalisation des chances qui existe et qui existera jamais. Que s'est-il passé? Le développement, et au premier chef le développement économique de la société québécoise, a

certaines créé un enrichissement collectif au-delà de tout ce qui pouvait se concevoir dans les années soixante. Mais l'un des effets pervers de ce progrès a été de transformer, petit à petit, le système d'éducation en un simple système de formation. La distinction est importante : du primaire à l'université, ce système de formation (de mise en « forme » des individus) est aujourd'hui aligné pour l'essentiel, en ses objectifs et ses programmes, sur la préparation au marché du travail, donc à terme sur la santé de l'économie, devenue l'alpha et l'oméga de notre définition d'un monde bien portant. À l'idéal premier de l'égalisation des chances a succédé, sans qu'on y prenne garde et parfois avec la plus parfaite bonne foi, l'idéal premier de la confection de travailleurs compétents, souvent aussi appelés de façon moins froidement utilitaire et plus inspirante, de bons citoyens.

Résister à la réforme

Il y a là un renversement absolu de paradigme. Et la défense de l'école publique ne saurait être sans une résistance à la réforme qui, depuis maintenant une décennie, sème la confusion et

le désarroi dans nos écoles. Les programmes issus de cette réforme centrée sur l'acquisition de « compétences » de tout ordre, ne sont pas un « nouveau pédagogique », mais bien la traduction fidèle et minutieuse de ce renversement de perspective. Il s'agit plutôt d'un nouveau idéologique qui aura comme effet de garder chacun à sa place de départ puisqu'en pratique, il écarte l'idée que l'école ait d'abord à transmettre des bagages culturels issus d'héritages communs et validés, à partir desquels construire librement sa vie.

Une mise en garde s'impose ; il faut nuancer l'acte d'accusation envers l'État qui, quel que soit le parti au pouvoir, a endossé formellement un changement de cap aussi brutal. J'ai longtemps cru que tout le fatras autour des compétences – j'ai vraiment lu les indigestes programmes – tenait surtout à l'influence des milieux économiques désormais obsédés de la qualification des travailleurs. Nous savons maintenant – et je reprendrai ici une part du titre de l'excellent livre que le professeur Normand Baillargeon vient de consacrer à la réforme – qu'il s'agit aussi d'une « dérive idéologique » organisée. Des théoriciens déterminés ont su vendre le changement à tous les niveaux du système, en semblant lui donner des fondements scientifiques, par ailleurs plus que douteux. Il faut avoir beaucoup d'indulgence, dans ces conditions, envers les autorités politiques et scolaires qui ont donné les feux verts à ce virage et qui sont aujourd'hui dans la désolation et parfois le remords, avoués ou non. S'il est difficile de prévenir les grandes dérives

SEMAINE
POUR

*l'école
publique*



Et la défense de l'école publique ne saurait être sans une résistance à la réforme.

financières de certaines institutions, comme on l'a vu récemment en milieu universitaire – et cela malgré les mécanismes de véri-

fication et de contrôle de toutes sortes – la dérive des idées dans une immense machine qui inclut tout le système d'éducation est beaucoup plus difficile à détecter et à prévenir.

Il n'en demeure pas moins que ce gâchis affecte au premier chef l'école publique, dont les moyens ne lui permettent pas de corriger le tir en mode parascolaire ainsi que le fait l'école privée. Et

Et nous en arrivons au point où c'est la réforme elle-même qui poussera de plus en plus de citoyens à envoyer leurs enfants dans le secteur privé.

nous en arrivons au point où c'est la réforme elle-même qui poussera de plus en plus de citoyens à envoyer leurs enfants dans le secteur privé, quel qu'en soit le coût. C'est pourquoi, dans l'ordre de l'action, je souhaiterais pour ma part que les énergies continuent à s'appli-

quer d'abord à la critique de la réforme et aux options de rechange. Pas besoin d'être sorcier pour comprendre que la réflexion va actuellement en ce sens, tant au ministère que dans les commissions scolaires. On cherche à corriger les pires excès, pièce à pièce.

Avec de l'encouragement et une mobilisation constante, un virage contraire pourrait être entrepris dans un avenir prévisible. À cet égard, je tiens à saluer les propositions pédagogiques de la Fédération autonome de l'enseignement. J'ai toujours cru que l'action syndicale et l'action pédagogique pouvaient cheminer de concert. La pertinence et l'intérêt soulevé par la *Semaine pour l'école publique* en sont autant de preuves éloquents.



Madame Lise Bissonnette lors de la soirée hommage organisée dans le cadre de la Semaine pour l'école publique.



SERVICES PUBLICS EN DANGER

Le défaut de **ressources humaines**



PAR Marie **Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca

Dans une chronique précédente sur la déconstruction des services publics, il avait été question du défaut de ressources. Dans la mesure où se sont amorcées les négociations pour le renouvellement de la convention collective avec le dépôt de nos demandes syndicales, il importe de revenir plus longuement sur cette question et de l'examiner plus spécifiquement sous l'angle du défaut de ressources humaines.

Loin d'être le fruit d'un quelconque hasard, la pénurie de personnel résulte de choix idéologiques des gouvernements pour qui il est préférable de céder au secteur privé plusieurs des responsabilités de l'État. Cette pénurie n'est pas l'apanage exclusif de la profession enseignante, c'est aussi le cas pour des dizaines de professions dans la fonction publique. Elle n'en demeure pas moins hautement préoccupante.

- Actuellement, dans les réseaux préscolaire, primaire et secondaire, près de 2400 tolérances d'engagement ont été accordées.
- Si le gouvernement respectait son engagement électoral et abaissait les ratios de 10 %, c'est 2500 profs de plus qu'il faudrait engager. Au total, il en manquerait donc près de 5000.
- Des données publiées par l'Université de Montréal nous apprennent que 30 % des nouveaux profs quittent la profession avant leur cinquième année d'enseignement.
- D'autres, publiées dans *La Presse*, nous indiquent qu'il manque actuellement 500 étudiantes et étudiants dans les facultés d'éducation au Québec.
- Selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation (2008), 45 % d'enseignantes et enseignants travaillant pour les commissions scolaires ont un statut précaire, ce qui ne favorise pas la rétention de ce personnel.
- Avec la surcharge de travail, le nombre de congés de maladie est en hausse constante.

- La rémunération du personnel de la fonction publique accuse un retard de 7,7 % par rapport au secteur privé.

Pour la prochaine négo

Le gouvernement a placé ses billes pour la prochaine négociation : les coffres de l'État sont vides et la fonction publique devra être raisonnable, dit-on à Québec.

Mais si le gouvernement veut s'attaquer de front à la pénurie d'enseignantes et enseignants, il devra lâcher du lest, c'est-à-dire améliorer les conditions d'enseignement, offrir un meilleur encadrement aux nouveaux profs et bonifier leur rémunération. Il n'a plus le choix.

Le droit de négocier, c'est non négociable !



04

mois avant la fin du décret

Advenant le cas où les syndicats organiseraient des journées de protestation, le gouvernement a prévu des amendes de 100 \$ à 500 \$ par individu par jour de grève, de 7000 \$ à 35 000 \$ pour la personne dirigeant ou représentant un groupe syndical et, enfin, de 25 000 \$ à 125 000 \$ pour le syndicat lui-même.



FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT
www.lafae.qc.ca

La future association : **déjà active !**



PAR Danielle **Ducharme**
Vice-présidente
ET Francine **Jalbert**
f.jalbert@lafae.qc.ca



Le groupe de travail visant à mettre sur pied, pour juin 2010, l'Association des personnes retraitées de la FAE se réunit sur une base régulière (aux 2 à 3 semaines) depuis le 13 octobre dernier afin de jeter les bases de celle-ci.

Les membres de ce groupe de travail étudient notamment ce que pourrait être l'organisation politique de la future association, sa structure organisationnelle ainsi que les services qu'elle devrait offrir à ses membres.

De plus, le groupe de travail sera représenté aux sessions de préparation à la retraite offertes par la FAE qui se tiendront en janvier et février prochains. Il entend bien profiter de cette occasion privilégiée pour établir un premier contact avec les retraitées et retraités futurs de la FAE.

Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion de vous informer des développements dans la réflexion et la mise en place graduelle des éléments qui composeront la future association des personnes retraitées de la FAE.



De gauche à droite : Priscille Lafontaine, retraitée ; Thérèse Hamel, retraitée ; Danielle Ducharme, vice-présidente FAE ; Francine Jalbert, conseillère syndicale FAE ; Jacques Dupont, retraité ; Lucie Jobin, retraitée ; au second rang, Rita Duguay, retraitée ; Luc Constantineau, retraité ; Nicolas Dionne, conseiller syndical FAE et Suzanne Giroux, secrétaire FAE. Est absente de la photo Suzanne Desautniers, retraitée et porte-parole.

Assurance collective



Renouvellement des taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010



PAR Natacha **Lecompte**
n.lecompte@lafae.qc.ca
ET Sophie **Fabris**
s.fabris@lafae.qc.ca



Comme chaque année, la FAE a négocié auprès de La Capitale les tarifs s'appliquant au contrat d'assurance collective des enseignantes et enseignants. De façon générale, l'évolution du régime a été positive, ce qui se reflète sur les variations de taux pour l'année à venir. En ce qui a trait à l'assurance vie ainsi qu'à l'assurance salaire de longue durée, une diminution de taux est prévue tandis qu'en assurance maladie, une légère augmentation de taux est annoncée. Cette augmentation est cependant inférieure à ce que nous appréhendions et témoigne de la bonne santé de notre régime.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, le taux de l'assurance vie de base d'une personne adhérente est diminuée de 10,7 %. Pour sa part, le taux de l'assurance vie de base de la personne conjointe et

des enfants à charge est diminué de 8,1 %. Enfin, pour l'assurance vie additionnelle d'une personne adhérente ou celle de la personne conjointe, les taux en vigueur sont maintenus pour 2010.

En ce qui concerne l'assurance salaire de longue durée, la FAE est fière d'annoncer pour 2010 une diminution de taux de 0,5 %.

Quant à l'assurance maladie, il y aura augmentation des taux de 6 %, nonobstant le régime choisi (maladie 1, maladie 2 ou maladie 3) et la protection choisie (individuelle, monoparentale ou familiale). Toutefois, cette augmentation s'avère nettement inférieure à celle liée à l'inflation en soins médicaux et en soins de santé au Québec, ce qui constitue une très bonne nouvelle.

Un résumé des taux nouvellement convenus et qui sont garantis jusqu'au 31 décembre 2010 sera disponible d'ici peu.





À L'AUBE DE LA NÉGOCIATION

Le retour du grand méchant déficit !

Scène d'un mauvais film catastrophe? Au moment d'écrire ces lignes, un compteur de la dette affichait 214 099 277 564, 92 \$ et grimait à chaque seconde au coin de mon écran. On croirait une réclame pour le dernier film annonçant la fin du monde en 2012. Pourtant non. J'assistais plutôt à une très ancienne stratégie de propagande par la peur, une fois de plus reprise par nos amis fossoyeurs de services publics.

COLLABORATION SPÉCIALE



PAR Eve-Lyne **Couturier**
Chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Celui qui vit dans la crainte ne sera jamais libre.
— Horace

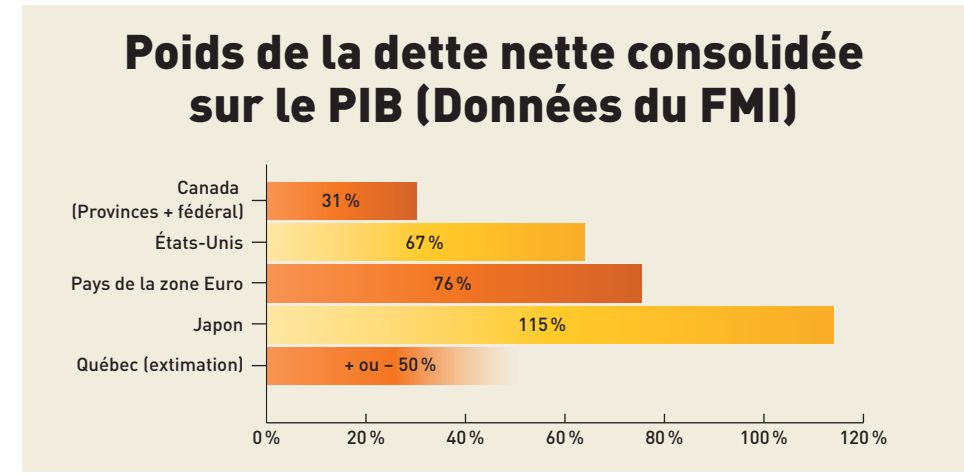
Leur logique se veut simple : à cause de la crise et du manque de courage de la classe politique, le Québec replonge vers les déficits et la dette explose. Pour ne pas hypothéquer les générations futures ou tomber en ruine, nous devons nous serrer la ceinture, couper les dépenses et, surtout, refuser des augmentations de salaire aux employées et employés de l'État.

Au lieu d'agiter ainsi quelques statistiques confuses afin d'attiser les craintes et brouiller le débat public, il vaudrait sans doute mieux démystifier calmement la question. D'ailleurs, un examen complet de la situation des finances publiques du Québec et surtout une comparaison avec les autres pays industrialisés permettent de dissiper l'état de panique dans lequel on tente de nous plonger.

Bien sûr, la situation des finances publiques s'est détériorée au Québec. Nous sommes en pleine récession et le gouvernement du Québec prévoit être en déficit pour les quatre prochaines années. Or, malgré tout, la situation de la province demeure enviable si on la compare à celle de nos voisins : le déficit québécois représentera près de 1,3 % du PIB alors qu'au fédéral, il sera de 3,5 % de 4,4 % en Ontario et de plus de 9 % aux États-Unis.

Le poids véritable de la dette

Il faut le souligner, la dette accumulée



du Québec augmentera à la suite d'investissements importants en infrastructures liés au plan de relance. D'ici la reprise prévue fin 2010, elle passera de 42 à 46 % du PIB. Cette situation n'a rien d'anormal ou d'alarmant en comparaison avec les autres pays industrialisés. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au Canada (fédérale, provinciale et locales) s'élèvera à plus de 31 % du PIB en 2010. Il s'agit d'une situation beaucoup plus enviable que les 67 % des États-Unis ou la moyenne de 74 % pour les pays de la zone Euro. Pour comparer la situation du Québec aux données du FMI, il faut procéder à une estimation qui porte le poids de la dette nette consolidée du Québec à environ 50 %¹. Plus élevé que la moyenne du Canada, ce résultat demeure toujours en dessous de la moyenne des pays du G7.

La stratégie d'épouvante sur le montant de la dette occulte aussi le fait qu'il existe un grand nombre de méthodes, plus ou moins avantageuses, de mesurer cette dernière. Comment expliquer que le gouver-

nement évalue sa dette à environ 137 milliards de dollars alors que l'Institut économique de Montréal (IEDM) l'affiche à plus de 214 milliards? La raison est simple : l'IEDM a choisi la méthode qui surestime le plus les engagements du gouvernement. Leur calcul inclut la dette d'Hydro-Québec et des municipalités tout en excluant la valeur des actifs financiers nets du gouvernement, mais si l'on inclut l'endettement d'Hydro-Québec au passif, il faudrait soustraire de la dette la valeur de cette société d'État qui est un actif. Selon des calculs effectués par l'un des chercheurs associés de l'IEDM, la valeur d'Hydro-Québec se situerait entre 53 à 148 milliards de dollars. Si l'on ajoute à cela une valeur estimée de 20 à 40 milliards de dollars pour Loto-Québec et la SAQ, on vient de réduire la dette de moitié! Mais nous préférons laisser hors de nos calculs ces hypothèses qui sous-tendent une indésirable privatisation de ces sociétés d'État.

La vérité sur les dépenses publiques

L'autre épouvantail qu'on agite trop souvent est l'explosion des dépenses publiques. Or, l'austérité budgétaire dont a fait preuve le gouvernement du Québec depuis plusieurs années, et que nous

avons souvent dénoncée, vient démentir sans peine cette affirmation. En effet, les dépenses du Québec ont augmenté au rythme spartiate de 4,6 % par année depuis 2003. Dans le reste du Canada, les dépenses publiques gonflaient en moyenne de plus de 6,5 % chaque année. La retenue budgétaire du Québec s'est payée au prix d'une contraction de la main-d'œuvre dans la fonction publique et d'une précarisation des emplois dans l'éducation, la santé et les services sociaux. Il faudrait aussi être de mauvaise foi pour attribuer les déficits à la croissance des salaires dans les secteurs public et parapublic. Les données révèlent tout le contraire. Dans les dix dernières années, les employés et employées de l'État ont eu une augmentation annuelle moyenne de 1,8 %, ce qui ne compense même pas pour l'augmentation du coût de la vie. Dans le privé, les augmentations moyennes étaient de 2,5 % annuellement.

Si les dépenses ne sont pas responsables du déficit, il faut alors regarder du côté de la diminution des revenus de l'État. Le gouvernement du Québec admet lui-même que

plus de la moitié de son manque à gagner pour l'année 2009-2010 provient des réductions d'impôt qu'il a accordé depuis 2003 et non uniquement de la mauvaise conjoncture économique. Près de 2,5 milliards de dollars sur les 4,7 milliards du déficit s'expliquent par les différents cadeaux fiscaux offerts aux particuliers et aux entreprises. Par la seule élimination de la taxe sur le capital des entreprises, le gouvernement du Québec se prive de plus d'un milliard de dollars par année. Le taux d'imposition total des revenus des grandes entreprises au Québec est passé de 31 % en 2005 à 27 % en 2009. Pendant ce temps, le taux d'imposition global des entreprises demeurait à 40 % aux États-Unis.

La fiscalité à revoir

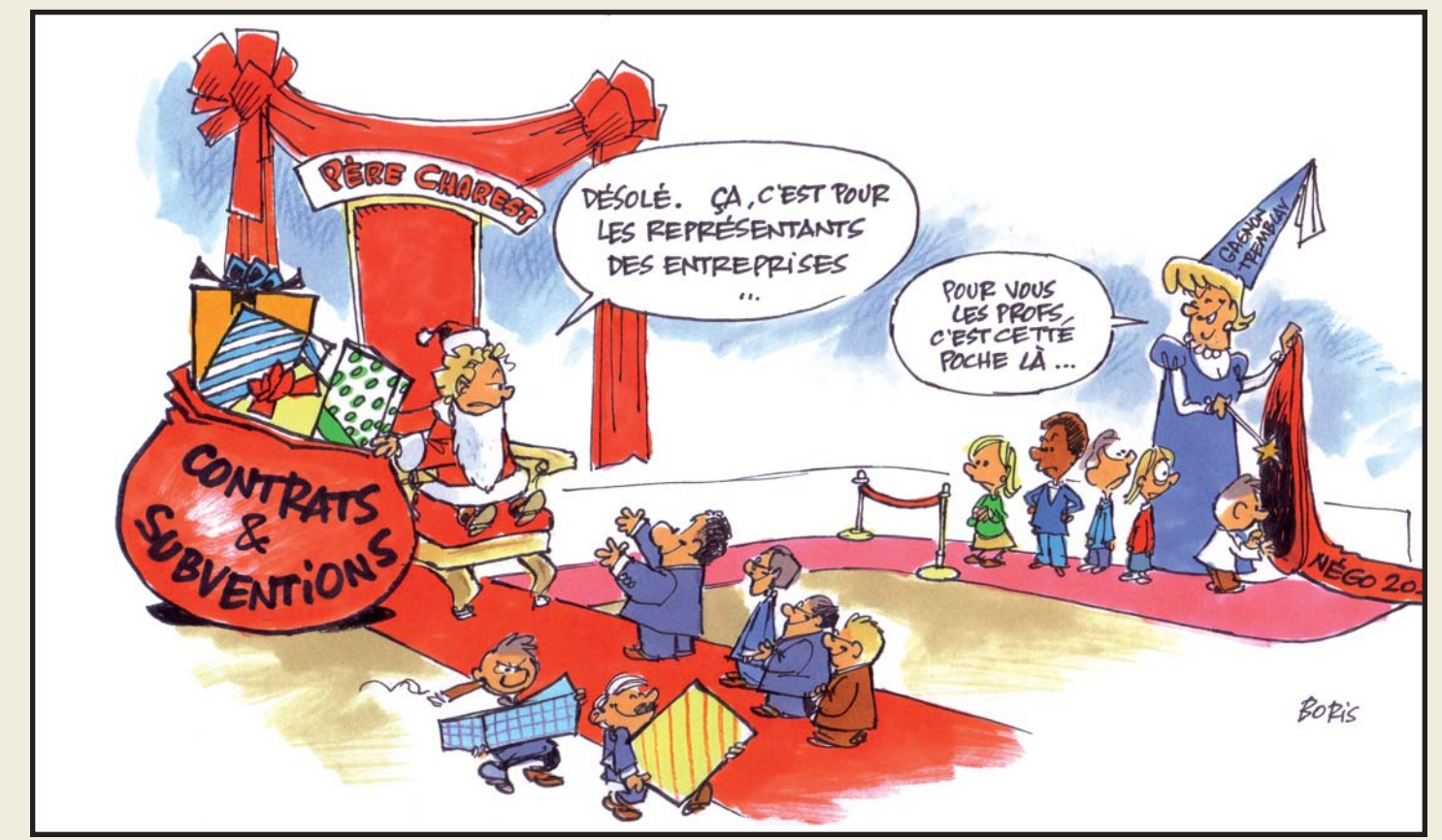
Bien qu'il faille examiner une augmentation de l'imposition des entreprises, des efforts immédiats doivent être faits afin de s'assurer que les 52 % d'entreprises qui ne payent actuellement aucun impôt soient mis à contribution. Il est aussi possible d'imaginer des solutions afin d'augmenter la contribution des particuliers.

Or, avant d'appliquer des mesures régressives comme l'augmentation des taxes ou des tarifs, il semble équitable d'aller récupérer une part de la contribution des mieux nantis qui ont vu leur taux d'imposition tomber de 30 % à 21 % depuis la fin des années 90. L'ajout d'un 4^e palier d'imposition plus élevé pour les revenus de plus de 150 000 \$ viendrait facilement rééquilibrer cette situation.

Au moment où des décisions importantes doivent être prises sur la fiscalité et les orientations budgétaires du Québec, la panique est mauvaise conseillère. Au nom de la fausse urgence de l'endettement, on tente d'occulter les autres objectifs que sont le partage de la richesse et le développement social et économique durable du Québec. Face à la peur, nous devons répondre par la raison, car elle est bien souvent l'alliée de l'espoir.

1. Comme le Québec possède une dette du gouvernement provincial plus élevée que la moyenne des autres provinces -37 % contre 18 % - nous devons ajuster le résultat canadien à la hausse. Si nous adoptons l'approximation la plus défavorable en ajoutant directement la différence de 19 points de pourcentage au 31 % du Canada, le résultat final se situe à 50 %.

C'EST NOËL, C'EST NOËL !



LOCK-OUT AU JOURNAL DE MONTRÉAL

Entrevue avec le président du Syndicat des travailleurs de l'information

Le 24 janvier 2009, la direction du Journal de Montréal mettait abruptement fin au processus de négociation avec ses employés et employées et décrétait un lock-out. Cette façon de faire, pour le moins expéditive, illustre à la perfection la stratégie de non-négociation mise de l'avant par Québecor et ses filiales.



PAR Guy Desmarais
g.desmarais@lafae.qc.ca

L'approche musclée semble la seule que privilégie Québecor en matière de relations de travail. Comme l'illustrent les cas de Vidéotron, du *Journal de Québec* et maintenant du *Journal de Montréal*, le lock-out apparaît comme l'outil de prédilection de l'entreprise lorsque vient le temps de négocier le renouvellement des conventions collectives. Selon la direction du quotidien montréalais, le personnel syndiqué ne souhaite que préserver des privilèges d'une autre époque. Le syndicat affirme, pour sa part, avoir manifesté une ouverture à la discussion sur plusieurs demandes patronales en lien avec la semaine de travail, les heures supplémentaires, le passage au multiplate-forme et le multitâche. Pour le président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal, Raynald Leblanc, « l'attitude de Québecor c'est du terrorisme en cravate; une façon de négocier qui n'en est pas une. Les patrons font semblant de discuter, mais en réalité le syndicat fait face à un ultimatum. Ou on

accepte intégralement le diktat patronal ou c'est le lock-out ».

Un lock-out payant pour le Journal de Montréal

Ces coups de force de l'employeur reposent sur une stratégie déjà bien rodée. Et au cœur de son arsenal de négociation, Québecor peut compter sur un « plan de contingence » lui permettant de contourner les dispositions de la loi anti-briseurs de grève et de poursuivre la publication de son quotidien montréalais. Selon le président du syndicat : « la loi a été conçue à l'époque où les *scabs* entraient dans les établissements pour remplacer les travailleuses et

travailleurs en grève ou en lock-out. Aujourd'hui, c'est par la voie de l'Internet que les *scabs* sont présents. Québecor utilise ses cadres et les salles de presse de ses nombreux médias pour produire le journal ». Cherchez l'erreur! Malgré le conflit, le *Journal de Montréal* est publié tous les jours, il a réduit ses coûts de production... et engrange les profits.

D'autres enjeux fondamentaux

Au-delà des ajustements à l'organisation du travail, le conflit camoufle des enjeux atteignant de plein fouet l'action



Raynald Leblanc

syndicale, mais qui affectent aussi l'avenir de la presse écrite ainsi que la qualité et la diversité de l'information. Comme le souligne Raynald Leblanc : « Il est certain que le recours à la sous-traitance prônée par les patrons ne fait pas qu'occasionner des pertes d'emplois. C'est aussi une atteinte à la capacité du syndicat à s'opposer à l'arbitraire patronal et à défendre efficacement ses membres ». Mais derrière le conflit se profile également l'obsession de la rentabilité : « Comme d'autres éditeurs, Québecor veut réduire ses coûts de production. Il est certain que si les revenus publicitaires étaient au rendez-vous, la production du journal sur papier serait



rapidement abandonnée au profit de l'Internet ». La qualité et l'accès à l'information en seraient-ils atteints? Raynald Leblanc est catégorique : « Déjà, la concentration de la presse et la convergence d'affaires que Québecor voudrait généraliser constituent des menaces directes à la liberté de la presse et à la diversité de l'information auxquelles la population a accès. Clairement, toute atteinte à la diversité et à la qualité de l'information rapetisse l'espace de débat public et restreint la vie démocratique de notre société ».

la direction du *Journal de Montréal* s'est montrée peu encline à reprendre les pourparlers. Au moment d'aller sous presse, le président du syndicat se montrait tout de même modérément optimiste quant à une résolution éventuelle du conflit. Pour ce faire, la pression sur Québecor et sur le *Journal de Montréal* devra s'accroître et c'est à nous tous qu'il incombe de poser les gestes appropriés. D'ailleurs, en cette période des Fêtes, pourquoi ne pas offrir à vos proches un « désabonnement » au *Journal de Montréal*?

En cette période des Fêtes, pourquoi ne pas offrir à vos proches un « désabonnement » au Journal de Montréal?

Le multiplate-forme en quelques mots



Le multiplate-forme consiste à faire transiter une information produite pour la presse écrite, par exemple, vers un site Web ou encore, vers la télévision. Dans une certaine mesure, ces échanges existent déjà, mais ils sont balisés. Québecor souhaite toutefois éliminer toute contrainte et faire transiter l'information à sa guise. Il y a là un danger réel pour la diversité de l'information. Pire encore, sous le couvert d'informer le public, Québecor pourrait faire s'évanouir la frontière entre l'information et la promotion des produits de ses nombreuses filiales.

À quand un règlement?

Le conflit perdure depuis plus de onze mois. Récemment, le syndicat a bien tenté de relancer les négociations, mais

Lectorat et revenus publicitaires

On pourrait croire que c'est le tirage d'un journal ou d'un magazine qui dicte la tarification publicitaire. En réalité, des agences spécialisées utilisent un nouvel indice : le lectorat, c'est-à-dire le nombre de lecteurs que compte une publication. Le nombre de copies vendues étant désormais déclassé par les estimations du nombre de lecteurs, on comprend mieux la distribution effrénée de journaux gratuits. Bref, en solidarité avec les travailleuses et travailleurs en lock-out du *Journal de Montréal*, ne plus acheter le journal c'est bien, mais cesser de le lire, c'est encore mieux.



Rue Frontenac
WWW.RUEFRONTENAC.COM

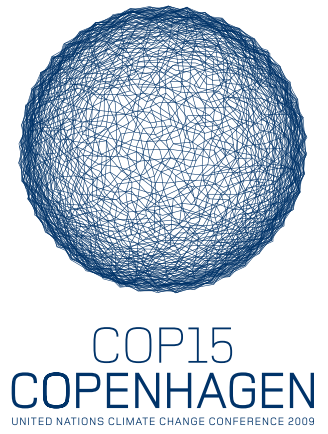


Conférence de Copenhague : Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir



PAR Gabrielle **Blanchette**
g.blanchette@lafae.qc.ca

En vue de préparer l'après-Kyoto en 2012, les dirigeants de 191 pays sont réunis du 7 au 18 décembre à Copenhague. Cette rencontre vise non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à soutenir les efforts des pays émergents. Là réside toute la complexité d'un éventuel accord. Sous des prétextes économiques, les pays industrialisés responsables de 60 % des émissions ne veulent pas réellement s'engager ni soutenir les économies émergentes dans leur démarche. De l'autre côté, les pays en développement, subissant davantage les consé-



quences des changements climatiques, ne sont pas prêts à s'engager sans implication des pays riches.

Douze ans après l'accord de Kyoto, cette conférence est reconnue comme « la rencontre qui pourrait changer le monde ». Même si nos gouvernements ne semblent pas avoir compris, il ne faut jamais perdre espoir, d'autant plus que de tels accords peuvent prendre plusieurs années d'élaboration et de ratification.

Comme le mentionnait Steven Guilbault, d'Équiterre : « À Kyoto en 1997, moins de 48 heures avant l'entente historique, presque personne ne croyait la chose possible. Pourtant, elle a été conclue. C'est pourquoi la fameuse citation de Berra est de mise : "Ce n'est pas fini tant que ce n'est pas fini" ».

Pour l'actualité en direct de Copenhague : www.equiterre.info/site/copenhague.

Chacun de vos élèves peut être un « HÉROS pacifique et impliqué »

Impliquer les jeunes afin de trouver des solutions au problème de la violence à l'école et dans la communauté et les mettre en action. Voilà l'objectif du concours « HÉROS pacifique et impliqué » qui se déroulera jusqu'au 12 mars 2010. Il s'agit d'une belle activité pour sensibiliser et responsabiliser vos élèves à faire de leur environnement un milieu plus sain et stimulant.

Pour participer, trouver plus d'information ou des suggestions d'activités, visitez le www.lafae.qc.ca/heros.

Bonne chance!
G.B.



Pour un Noël écolo !

Pour gâter les êtres chers sans sacrifier nos valeurs sociales et environnementales, voici quelques suggestions :

Cadeaux

Penser local, équitable, artisanal et durable.

Pourquoi ne pas implanter une nouvelle tradition de partage en faisant un don à un organisme qui vous tient à cœur.

...

Emballage

Penser à récupérer et réutiliser tissus, papiers et sacs-cadeaux.

...

Carte de vœux

Si vous n'avez pas la patience de les fabriquer vous-même, achetez-les d'un organisme à but non lucratif comme UNICEF.

...

Repas

Gâtez vos invités en dégustant de fabuleux produits du terroir tout en évitant la vaisselle de plastique jetable. Finalement, rappelez-vous que le meilleur des déchets est celui qu'on ne produit pas. Alors que le Québécois moyen en produit annuellement 810 kg, pourquoi ne pas contribuer à réduire cette moyenne en prenant dès maintenant cette résolution!

Pour plus d'idées pour un Noël solidaire et responsable, visitez le site Web d'Équiterre au www.equiterre.qc.ca.

G.B.

Polytechnique : 20 ans déjà

PAR Danielle **Ducharme**
Vice-présidente
ET Marie **Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca

Le 6 décembre 1989, peu après 16 heures, Marc Lépine entrait à l'École Polytechnique de Montréal armé d'un fusil semi-automatique. Il séparait les femmes des hommes et demandait à ces derniers de quitter la salle de classe.

Le 6 décembre 1989, 14 femmes périssaient sous les balles d'un tireur « fou ». Pour plusieurs d'entre nous, les souvenirs sont encore aussi clairs que douloureux. Pour les plus jeunes, c'est un événement tragique qui fait partie de l'histoire du Québec : 14 jeunes femmes qui rêvaient d'avenir ont été tuées ce jour-là parce qu'un homme avait décidé de faire une croisade antiféministe.

Sur ce point, nul doute. Dans une lettre écrite et laissée par Marc Lépine, une liste sur laquelle on retrouvait le nom de 15 autres victimes potentielles, dont des journalistes et des syndicalistes.

Pour comprendre la portée réelle du geste posé, il suffit d'imaginer qu'un homme entre dans une classe et oblige les Blancs à sortir pour assassiner les personnes noires. Personne ne douterait du caractère raciste de cette tuerie.

Au-delà cet atroce événement, encore aujourd'hui, la violence envers les femmes se poursuit : entre 1989 et 2006 au Québec seulement, 615 autres femmes ont été assassinées.

Individuellement et collectivement, nous partageons cette certitude quant à la nécessité de mettre un terme à ces gestes de haine et de mépris.



En hommage à ces victimes qu'il importe de nommer...

- Geneviève Bergeron (21 ans) étudiante en génie civil
- Hélène Colgan (23 ans) étudiante en génie mécanique
- Nathalie Croteau (23 ans) étudiante en génie mécanique
- Barbara Daigneault (22 ans) étudiante en génie mécanique
- Anne-Marie Edward (20 ans) étudiante en génie chimique
- Maud Haviernick (29 ans) étudiante en génie des matériaux
- Maryse Laganière (25 ans) employée au département des finances
- Maryse Leclair (23 ans) étudiante en génie des matériaux
- Anne-Marie Lemay (27 ans) étudiante en génie mécanique
- Sonia Pelletier (28 ans) étudiante en génie mécanique
- Michèle Richard (21 ans) étudiante en génie des matériaux
- Annie St-Arneault (23 ans) étudiante en génie mécanique
- Annie Turcotte (21 ans) étudiante en génie des matériaux
- Barbara Klucznik-Widajewicz (31 ans) étudiante infirmière

Plus jamais, les femmes ne doivent être exécutées parce qu'elles sont des femmes.



LA MARCHE DES FEMMES 2010

Des revendications qui nous ressemblent et nous rassemblent



PAR Danielle **Ducharme**
Vice-présidente
ET Marie **Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca



Dans le dernier numéro de l'*Autonome*, nous retracions à grands traits la petite histoire de la Marche des femmes. Aujourd'hui, nous aborderons les revendications de la Marche qui ont fait consensus au Québec. Comme vous le constaterez, plusieurs d'entre elles rejoignent les revendications de la FAE.

- Voici les principales :
- Bien commun et accès aux ressources**
 - Pour la lutte contre la privatisation des services publics et du bien commun (droit à la santé, à l'éducation, à l'eau, etc.);
 - Pour la lutte contre la tarification des services publics.
 - Autonomie économique des femmes**
 - Pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu à l'aide sociale;
 - Pour l'abolition des catégories à l'aide sociale;
 - Pour l'accès au logement;
 - Pour l'augmentation du salaire minimum à 10,66 \$ l'heure.
 - Violence faite aux femmes**
 - Pour que le gouvernement légifère en matière de pratiques publicitaires sexistes;
 - Pour que se donnent, dans les écoles, des cours d'éducation sexuelle non sexistes;
 - Pour le maintien du droit inaliénable des femmes de décider ou non d'avoir des enfants;
 - Pour le maintien du registre des armes à feu;
 - Pour la mise en place de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre la violence faite aux femmes.

- Paix et démilitarisation**
 - Pour que le gouvernement interdise le recrutement militaire dans les institutions d'enseignement du Québec;
 - Pour que le gouvernement canadien retire les troupes d'Afghanistan.
- Droit des femmes autochtones**
 - Pour que le gouvernement canadien signe la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Il est étonnant qu'à quelques jours de l'an 2010, des femmes de toutes les régions du Québec soient appelées, encore et toujours, à se mobiliser pour le respect de l'égalité et de la dignité de toutes les Québécoises.

On dit souvent qu'on juge de la qualité d'une société au sort qu'elle réserve aux plus faibles; la société québécoise grandirait à mettre en œuvre ces revendications qui n'ont rien d'extravagant.

INSTRUCTION MINISTÉRIELLE 2009-2010 À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Mieux vaut tard que jamais



PAR Louise Courtemanche
l.courtemanche@lafae.qc.ca

Ce n'est qu'à la toute fin du mois d'octobre que l'*Instruction ministérielle*, document annuel par lequel la ministre précise l'application des dispositions du *Régime pédagogique*, nous fut livrée. Cette année, le document a fait l'objet d'un régime mineur. En effet, toutes les informations redondantes avec le *Régime pédagogique* et la Loi sur l'instruction publique (LIP), ou qui ne relèvent pas spécifiquement de la décision de la ministre, en ont été soustraites. Les années précédentes, leur présence se justifiait par la mise en place des modifications au *Régime pédagogique* apportées en 2006.

Un exemple : les règles à suivre pour la mise sur pied d'un programme local de quatre unités ou moins n'y apparaissent plus puisque celles-ci sont clairement édictées à l'article 25 du *Régime pédagogique* et ne relèvent pas de la ministre, mais de la direction d'établissement.

Bonne nouvelle

Le retrait du bulletin adapté et du double bilan de fin de cycle pour les élèves en grande difficulté d'apprentissage, dispositions qui furent fortement décriées par la

FAE tout au long de la précédente année scolaire, est une très bonne nouvelle pour tous. Dans les faits, ces bulletins et bilans adaptés embrouillaient tout le monde, à commencer par les parents et les élèves concernés.

Fini le jeu de l'autruche !!!

Tous les élèves classés dans un groupe régulier doivent être évalués en fonction du programme du niveau de la classe ou du groupe dans lequel ils sont intégrés. Les résultats de tous les élèves d'un même groupe servent pour établir le calcul de la moyenne du groupe.

Pour les élèves accusant un retard si marqué qu'il leur est impossible de suivre leur groupe d'âge, des mesures existent, tels le redoublement, les classes d'adaptation scolaire au primaire et au secondaire. Ce n'était pas leur rendre service ni les respecter que d'entretenir auprès d'eux et de leurs parents l'illusion de la réussite malgré des difficultés d'apprentissage marquées.

Il faut donc se réjouir que la ministre Courchesne ait compris que la classe régulière ne doit surtout pas devenir une classe spéciale camouflée.

Enseignement des connaissances ou des savoirs essentiels au primaire

La nouvelle instruction intègre officiellement *La progression des apprentissages au primaire* aux programmes d'études. De ce fait, celle-ci rend obligatoire la prise en compte de son contenu. Ce document a connu une version préliminaire en français écrit l'an passé et a été complété depuis septembre 2009 pour chacune des matières disciplinaires à l'étude au primaire, et ce, pour les six niveaux scolaires. Les connaissances à l'étude y sont énumérées et hiérarchisées. En toute logique, nous sommes donc maintenant en attente de la révision de la *Politique ministérielle d'évaluation des apprentissages*.

Le retrait du bulletin adapté et du double bilan de fin de cycle pour les élèves en grande difficulté d'apprentissage est une très bonne nouvelle pour tous.

Horaire des examens

Comme tous les ans, les horaires des examens ministériels de janvier et de fin d'année se retrouvent en annexe. Il est à noter que la plupart des examens de fin d'année au secondaire, exception faite des examens de lecture en 2^e secondaire et d'écriture en 5^e secondaire, sont prévus pour la première semaine de

juin plutôt que la dernière semaine de mai.

Autres ajouts ou modifications

- Les conditions particulières permettant à des élèves HDAA de suivre la matière *Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* en 3^e année de la formation préparatoire au travail y sont précisées.
- L'uniformisation du bulletin et du bilan d'apprentissage pour tous les élèves handicapés par une déficience intellectuelle moyenne à profonde, quel que soit le programme suivi.
- L'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} mai 2010, des modifications annoncées à l'article 32 du *Régime pédagogique* au regard de la sanction des études y est rappelée.
- La passerelle provisoire permettant le passage des métiers semi-spécialisés à certains programmes de formation professionnelle en concordance avec les régimes pédagogiques de la FP et de l'EDA y apparaît.
- La copie informatisée de l'*Instruction* permet un accès direct aux diverses références par lien Internet. Celle-ci peut être consultée sur le site Web du MELS à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>.

La réforme à la formation générale des adultes : une aberration !

Malgré le report de l'implantation obligatoire de la réforme à la formation générale des adultes (FGA), des incohérences majeures subsistent au niveau du programme mis à l'essai dans plusieurs centres et implanté dans quelques autres.



PAR Nadia Dallaire
n.dallaire@lafae.qc.ca

Notons d'abord qu'en dépit de l'intention annoncée de la ministre Courchesne de redonner la priorité aux connaissances, l'approche par compé-

tences demeure de mise dans les programmes. Mentionnons également qu'un programme strictement axé sur des situations de vie limite les apprentissages et néglige plusieurs savoirs essentiels. Le personnel enseignant souligne aussi la contradiction entre les approches pédagogiques « imposées » par le nouveau programme, comme la pédagogie par pro-

jet, et les réalités spécifiques à l'éducation des adultes telles les classes multiniveaux, les entrées et les sorties variables, les élèves à temps partiel, l'important taux d'absentéisme ou encore, le grand nombre d'élèves en difficulté.

Bref, la réforme mise sur pied à la FGA ne correspond pas aux besoins et aux réalités des élèves. Devant ce constat, la FAE préconise l'arrêt de l'implantation de la réforme et l'interruption immédiate de la dilapidation des fonds publics alloués aux formations jugées inadéquates par une majorité de profs ainsi qu'aux libérations de ressources humaines visant l'élaboration des programmes et du matériel pédagogique.

Selon la majorité des enseignantes et enseignants consultés, une version actuali-

sée du programme en cours, la production de matériel pédagogique, la création de règles de formation de groupes en vue de diminuer le nombre d'élèves par classe et l'ajout de services complémentaires sont quelques-unes des mesures qui auraient amplement suffi à améliorer le programme en place.

Un message contradictoire

Alors que les fonctionnaires veulent aller de l'avant avec l'implantation de la réforme à la FGA, la ministre Courchesne semble bien loin de partager leur engouement. Dans ce contexte, la FAE a clairement indiqué à la ministre sa volonté de participer, par le biais des enseignantes et enseignants du secteur de l'éducation des adultes membres de ses syndicats affiliés, à la mise en œuvre de solutions visant à améliorer le programme déjà en place.

NOVEMBRE 2009

La plateforme fait du chemin



PAR Yves Cloutier
y.cloutier@lafae.qc.ca

Depuis son adoption lors de la réunion du Conseil fédératif de la FAE au mois de juin 2009 et son lancement officiel le 30 septembre dernier, la plateforme pédagogique *Une autre école est possible* connaît une diffusion importante. Rappelons que la plateforme propose des solutions rassembleuses et efficaces, issues d'une consultation sans précédent des enseignantes et enseignants.

Diffusion interne

Chaque enseignante et enseignant de la FAE a reçu ou recevra prochainement un exemplaire de la version abrégée de la plateforme et sera à même de se l'approprier pleinement. Cette version abrégée comprend une carte postale (dont le port est payé) pour manifester son soutien à la plateforme, carte postale que l'on peut encore nous faire parvenir. Des séances de présentation destinées aux assemblées générales des syndicats affiliés de la FAE se déroulent présentement et se poursuivront jusqu'au début de l'année 2010. Enfin, des séances de formation plus exhaustives seront offertes à l'intention des syndicats affiliés.

Parallèlement à l'exercice de diffusion et d'appropriation de la plateforme par les membres, des présentations du document *Une autre école est possible* à l'intention de la Commission scolaire de Montréal, de la Commission scolaire de Laval ainsi que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ont eu lieu ou auront lieu d'ici la fin de l'année.

Diffusion externe

La plateforme a déjà été envoyée à plus de 400 acteurs du monde de l'éducation au Québec. Comme il serait fastidieux d'en faire l'énumération ici, contentons-nous de mentionner que la ministre de l'Éducation et les critiques des partis d'opposition en matière d'éducation ont tous bénéficié d'une présentation en bonne et due forme du document. Enfin, selon nos informations, certaines organisations nationales



Nadia Dallaire, conseillère de la vie professionnelle, Pierre St-Germain, président et Sylvain Mallette, vice-président de la vie professionnelle, lors du lancement de la plateforme pédagogique de la FAE.

en éducation ont également procédé à l'analyse de notre plateforme.

Au chapitre des associations professionnelles du secteur de l'enseignement, la plateforme a été l'une des vedettes du kiosque d'information de la FAE, lors des congrès annuels de l'Association québécoise des professeurs de français, de l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques, de l'Association d'éducation préscolaire du Québec ainsi que de l'Association des enseignantes et des enseignants du primaire.

Bilan

De façon générale, les divers acteurs du monde de l'éducation ont reçu positivement la plateforme pédagogique. Ainsi, la ministre Courchesne a non seulement accueilli favorablement le document, mais a également salué la grande qualité et l'ampleur du travail effectué à tel point qu'elle souhaite que la FAE puisse présenter la plateforme aux hauts fonctionnaires du MELS. Il va sans dire que la FAE n'a pas l'intention de laisser filer cette occasion.

Au cours des prochains mois, la FAE entend bien accélérer le rythme de la diffusion de la plateforme, tant auprès des membres de la Fédération que des acteurs du monde de l'éducation.

Nous vous rappelons qu'il est important de soutenir le travail collectif incarné par la plateforme pédagogique. Si ce n'est déjà fait, prenez quelques instants de votre temps pour compléter la carte postale affranchie et nous la faire parvenir. Parlez-en à vos amis et parents; ceux-ci seront en mesure, à leur tour, de soutenir la plateforme en imprimant la carte postale disponible à la section « Plateforme » de notre site Internet, en la complétant et en la faisant parvenir à la FAE.

Parce qu'*une autre école est possible*.

*Cette année,
Noël arrivera le 31 mars !*



Le 15 décembre 2005, le gouvernement Charest adoptait la loi 43 décrétant les conditions de travail de 500 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic. Du même coup, sous peine d'amendes écrasantes pour les personnes et leur organisation, les syndiquées et syndiqués se voyaient retirer le droit d'exercer quelque moyen de pression que ce soit.

Le 15 décembre 2009 marque le 4^e anniversaire de cette loi matraque. Ce n'est qu'au soir du 31 mars 2010, que nous récupérerons enfin notre droit à la contestation, un droit essentiel à la conduite d'une véritable négociation.

Or, voici qu'à quelques jours de ce triste anniversaire, ce même gouvernement s'amène avec ses demandes pour une nouvelle convention collective. Il la veut d'une durée de 5 ans et... avant le 31 mars 2010, c'est-à-dire avant que les organisations syndicales puissent exercer un réel rapport de force.

Récupérer nos droits pour négocier, c'est le plus beau cadeau de Noël que l'on puisse se souhaiter. Et cette année, Noël arrivera... le 31 mars.

Toute l'équipe de la FAE vous souhaite de joyeuses fêtes... à l'avance !

The logo for the Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE) features the letters 'FAE' in a stylized, cursive font. An arrow points upwards and to the right from the end of the 'E'. Below the logo, the text 'FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT' is written in a smaller, sans-serif font.

FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT